

**Nbre de Conseillers en exercice : 23**

L'an deux mil quatorze, le vingt-huit juillet à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Castillon-la-Bataille dûment convoqué le 22 juillet 2014 s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacques BREILLAT, Maire.

**Etaient présents :** MM. Jacques BREILLAT, Patrick TRACHET, Gérard FERAUDET, Jean-François LAMOTHE, Alain LEYDET, Jérôme BORNERIE, Jean-Pierre BECHADERGUE, Philippe BRIMALDI, Fernand ESCALIER, Pierre MEUNIER. Mmes Josiane ROCHE, Florence JOST, Aurélie BOULANGER, Martine CHIVERCHE, Marie-Noëlle MAGNE, Hélène NEWMAN, Nicole FROUIN, Sylvie LAFAGE, Sophie SEIGUE, Françoise PRIOUR.

**Etaient absents excusés :**

Mr. Jean-Claude DUCOUSSO a donné procuration à Mr. Jacques BREILLAT  
Mme Christine JOUANNO a donné procuration à Mme Françoise PRIOUR

**Etait absente :**

Mme Violette BOUTY

Monsieur Alain LEYDET a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

La séance est ouverte à 19h30.

Après avoir procédé à l'appel nominal des membres du conseil, il est constaté que la condition de quorum est remplie.

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN**

---

Le compte-rendu du 30 juin est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Meunier demande que soit vérifié dans le compte-rendu le montant de la subvention demandé par le handball ainsi que le montant de la subvention attribué au titre de l'année 2014. Il fait remarquer que pour le vote de la subvention attribuée au comité des fêtes une voix a été oubliée.

**DECISIONS**

---

**N°D 14-07-06 Tarifs du restaurant scolaire 2014**

En général avant chaque nouvelle rentrée scolaire, monsieur le Maire propose aux élus de réévaluer les tarifs de la cantine :

	Tarifs 2013	Tarifs 2014 A compter du 1 <sup>er</sup> septembre	Variation*
Ecole élémentaire	2,31 €	2,36 €	2%
Ecole élémentaire ½ tarif	1,16 €	1,18 €	2%
Ecole maternelle	1,95 €	1,99 €	2%
Ecole maternelle ½ tarif	0,98 €	1,00 €	2%
Aux instituteurs, enseignants et adultes	3,71 €	3,78 €	2%
Au personnel municipal	2,63 €	2,68 €	2%
Stagiaires dans les écoles	Gratuit	Gratuit	-
Frais de rejet de prélèvement	5,00€	5,00€	-

\* : arrondi au nombre entier le plus proche

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2013 la restauration scolaire a représenté un coût global de 205 134,95 euros sur le budget de la commune, pour des recettes égales à 84 377,83 euros. Soit un déficit enregistré de 120 757,12 euros. Il s'agit bien d'un choix assumé par les élus et que le Maire souhaite continuer à pérenniser, avec toujours cette volonté de pouvoir proposer aux parents un coût du repas abordable, tout en maintenant la qualité des denrées, avec des repas cuisinés sur place.

Plus précisément, en 2013, le coût moyen par personne d'un repas s'élevait à 7,67 euros, pour un coût moyen supporté par l'usager de 3,16 euros et un coût moyen supporté par le contribuable de 4,52 euros.

Monsieur le Maire précise que les élus ne s'interdisent pas non plus de travailler de plus près sur la revalorisation du coût des repas pour certaines catégories de personnes déjeunant aussi à la cantine.

L'ensemble des élus présents approuvent à l'unanimité la valorisation proposée.

#### N°D14-06-04 Tarifs des transports scolaires

Monsieur le Maire explique que depuis le 20 juin 2014 les tarifs annuels des cartes de transports scolaires pour l'année 2014/2015 sont fixés par l'organisateur principal qu'est le conseil général de la Gironde :

	Tarifs 2013	Tarifs 2014
Lycéens demi-pensionnaires ou externes domiciliés en Gironde se rendant en car pour leurs études à Ste Foy la Grande, Collégiens demi-pensionnaires ou externes domiciliés en Gironde étudiant l'allemand à Ste Foy la Grande	126,00€	129,00€
Collégiens domiciliés en Gironde n'étudiant pas l'allemand Collégiens ou lycéens domiciliés en Gironde et pensionnaires	777,00 €	783,00 €

En tant qu'organisateur secondaire, la mairie de Castillon-la-Bataille n'a plus qu'à prendre acte.

L'ensemble des élus présents approuvent à l'unanimité la valorisation proposée.

## N° D 14-06-04 Attribution du marché à procédure adaptée pour l'assurance des risques statutaires du personnel communal

Il s'agit de garantir les pertes liées à l'absence du personnel en récupérant une somme d'argent permettant éventuellement un remplacement. Le rapport « sinistre à prime » s'étant dégradé ces dernières années, un réajustement à la hausse a été proposé par toutes les compagnies d'assurances, quant à l'ancien assureur de la commune il n'a pas souhaité se porter candidat pour cette nouvelle période.

Pour se faire une idée de la différence de coût proposé, il faut savoir que la cotisation pour le contrat passé coûtait annuellement à la mairie 43 785 euros quand les nouvelles propositions s'échelonnent entre 65 384 et 68 900 euros, soit un écart de 25 000 euros entre l'ancien et le nouveau contrat à prestations quasi similaires. Il a donc été décidé de repartir sur une couverture de risques différente.

Le marché pour l'assurance des risques statutaires pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 30 juin 2017 a ainsi été attribué à l'entreprise « GRAS SAVOYE GRAND SUD OUEST » aux conditions suivantes :

### Pour le personnel CNRACL :

- Risque « accident ou maladie du travail » : cotisation à 0,77% des traitements indiciaires bruts et de la NBI
- Risque « versement du capital décès » : cotisation à 0,24% des traitements indiciaires bruts et de la NBI
- Risque « Maternité, Paternité, Adoption » : cotisation à 0,50% des traitements indiciaires bruts et de la NBI

Pour le personnel IRCANTEC, tous risques : cotisation à 1,55% des salaires bruts.

En 2012 le nombre de jours d'arrêts de travail, agents titulaires et stagiaires, était de 1122 jours quand en 2013 on comptabilisait 938 jours.

## DELIBERATIONS

---

### N° L 14-07-52/01/FI Décision modificative n°1

En finance, deux temps fort rythment l'année :

- Le vote du budget primitif qui précise les dépenses et les recettes en fonctionnement comme en investissement, avec comme particularité pour une collectivité territoriale l'obligation de présenter un budget équilibré.
- Le vote d'une décision modificative qui va modifier quelques lignes du budget primitif initial et permettre le réajustement de nouvelles dépenses et recettes.

Pour cette décision modificative n°1, monsieur le Maire propose d'équilibrer la section de fonctionnement à **3.386.059,00 €** (-5.931,00€) et la section d'investissement à **1.447.349,70€** (-53.871,50€) conformément aux tableaux.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	BP2014	DM1	DM en +/-
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 391 990,00</b>	<b>3 386 059,00</b>	- <b>5 931,00</b>
011 - Charges à caractère général	972 140,00	1 057 790,00	85 650,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 600 000,00	1 557 731,66	- 42 268,34
022 - Dépenses imprévues	5 000,00	-	- 5 000,00

023 - Virement à la section d'investissement	553 420,00	479 921,50	-	73 498,50
042 - Opérations d'ordre de transfert	3 770,00	3 770,00		
65 - Autres charges de gestion courante	216 360,00	245 545,84		29 185,84
66 - Charges financières	40 300,00	40 300,00		-
67 - Charges exceptionnelles	1 000,00	1 000,00		-

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	BP2014	DM1	DM en +/-	
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 391 990,00</b>	<b>3 386 059,00</b>	-	<b>5 931,00</b>
002 - Résultat de fonctionnement reporté	275 000,00	275 000,00		-
013 - Atténuations de charges	43 050,00	43 050,00		-
70 - Produits des services, du domaine	140 800,00	140 800,00		-
73 - Impôts et taxes	1 806 970,00	1 830 814,00		23 844,00
74 - Dotations, subventions et participations	1 050 650,00	1 020 875,00	-	29 775,00
75 - Autres produits de gestion courante	75 220,00	75 220,00		-
76 - Produits financiers	300,00	300,00		-
77 - Produits exceptionnels	-	-		-

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	BP2014	DM1	DM en +/-	
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 501 221,20</b>	<b>1 447 349,70</b>	-	<b>53 871,50</b>
001 - Solde d'exécution reporté	417 967,68	417 967,68		
020 - Dépenses imprévues	17 726,03	-	-	17 726,03
16 - Emprunts et dettes assimilées	146 320,00	146 320,00		
20 - Immobilisations incorporelles	7 580,94	10.580,94		3 000,00
204 - Subventions d'équipement versées	3 934,00	3 934,00		
1202 – Opération « Vidéo protection »	81 223,80	75 223,80	-	6 000,00
1201 – Opération « Victor Hugo »	270.603,06	291.693,06		21 090,00
21 - Immobilisations corporelles	555 865,69	501 630,22	-	54 235,47

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	BP2014	DM1	DM en +/-	
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 501 221,20</b>	<b>1 447 349,70</b>	-	<b>53 871,50</b>
021 - Virement de la section de fonctionnement	553 420,00	479 921,50	-	73 498,50
024 - Produits de cessions	115 000,00	115 000,00		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 770,00	3 770,00		
10 - Dotations, fonds divers et réserves	692 254,40	692 254,40		
13 - Subventions d'investissement	134 478,00	154 105,00		19 627,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	-	-		
21 - Immobilisations corporelles	2 298,80	2 298,80		

### → Recettes :

Malgré des prévisions considérées raisonnables au moment du vote du Budget Primitif (base de reconduction N-1), les montants des dotations et des compensations de fiscalité attribués au final à la commune ont été encore moins importants qu'attendu, sachant qu'entre les prévisions et le montant total réel on enregistre un écart négatif de 45 756 euros.

Pour la dotation globale de fonctionnement (DGF) : - 31 469 euros

Pour la dotation de solidarité rurale (DSR) : - 5 905 euros

Pour la dotation nationale de péréquation (DNP) : - 617 euros

Soit une différence négative de 37 991 euros entre les prévisions et le réel. Un résultat qui traduit une tendance baissière lourde. Depuis quatre ans, le budget de la commune a enregistré une baisse de ses recettes de plus de 15% sur ces trois dotations. Et cela devrait continuer si on se fie aux informations transmises actuellement par l'association des Maires de France.

Quelques bonnes nouvelles de recettes non prévues sont à mentionner :

L'augmentation des bases de fiscalités directes, avec une recette supérieure au prévisionnel de 15 749 euros. Il faut aussi parler du fond de péréquation intercommunale (FPIC) en hausse de 8 095 euros, un fond versé à la communauté de communes et reversé entre les communes. Sachant que cette redistribution n'est pas obligatoire et remise en cause tous les ans au mois de juin. Enfin le conseil général a accordé deux subventions de 8 000 euros (amendes de police) et 11 627 euros (travaux aux écoles), dossiers déposés il y a 3 ans déjà.

### → Dépenses :

Une somme de 35 000 euros a été ajoutée sur la ligne 60633 « fourniture de voirie » pour permettre de réaliser les travaux de réparation suite aux dégâts intervenus lors de l'orage du 21 mai dernier.

Au chapitre 6232 « fêtes et cérémonies », des dépenses ont été ajoutées concernant notamment la fête de pâques (réservations de chambres d'hôtel pour des gendarmes venus en renfort, présence de la croix rouge, achat de macarons ...) qui n'avaient pas été provisionnées. Sachant qu'actuellement sur les 22 150 euros votés au BP 2014, 10 435 euros ont été réalisés.

Il a aussi fallu inscrire 8 160 euros au compte 61551 « matériel roulant » pour l'entretien de la nouvelle balayeuse, sachant que ce contrat qui est très cher ne prend pas en compte les consommables. Monsieur le Maire souhaite que ce contrat soit relu attentivement et pourquoi pas renégocié.

Une contribution au SDIS annuelle et obligatoire de 53 000 euros a dû être inscrite pour régularisation au BP ainsi que 5 799 euros qui seront versés au syndicat du collège pour le transport des élèves. Monsieur le Maire indique qu'il a rencontré monsieur Fénelon pour lui demander de voir en bureau si les clés de répartition des contributions des communes membres pour ce qui concerne les dépenses de transport pourraient être retravaillées. Monsieur le Maire comprend les logiques de solidarité mécaniques, mais sait aussi qu'il est toujours possible de les revoir. Monsieur le Maire souhaite qu'un effort soit fait. A sa connaissance, un seul enfant castillonnais aujourd'hui utilise ce mode de transport.

Enfin concernant le chapitre du personnel, un réajustement à la baisse de 42 300 euros est proposé, obtenu avec des embauches en contrats aidés et la fin de l'assurance des risques statutaires sur les arrêts de maladies ordinaires (- 11 600 euros).

## Investissement

---

### → Dépenses :

De nouveaux projets :

- L'achat de mobilier pour le service administratif : 1.600€

- Une régularisation des dépenses imprévues : 15.335,88€

Montant	Tiers	Objet
560,00	ADIP	Diagnostic maison des services au public
1 810,96	Lyonnaise	Branchement eau terrain Lach
1 563,48	TMP	Tablette ordinateur terra 1160 pro
1 057,69	Lavandier	Remplacement VMC du Gymnase
685,13	lavandier	Remplacement du chauffe-eau de la Perception
1 231,24	Lavandier	Installation chauffe-eau dans la tisanerie école
2 877,38	Meynard	Plafond 7 allées de la République
5 550,00	Pierre du Monde	Complément surfacage des placettes de la rue Victor Hugo
<b>15 335,88</b>	<b>TOTAL</b>	

-Des travaux d'accessibilité pour le bureau de la Poste : 25.000€

Sachant que le groupe de la poste va investir 290.000 euros pour refaire de façon intégrale les bureaux de Castillon la commune se propose de mettre les locaux en accessibilité. Les travaux se dérouleront entre le mois d'octobre et le mois de janvier prochain.

-Des travaux de voirie permettant l'accès au gymnase : 38.925€

Il s'agit d'un projet qui a évolué à la demande de la communauté de communes pour rendre complètement accessible le nouveau dojo, avant d'agrandir le parking.

L'inauguration du dojo étant prévue en septembre ou octobre prochain.

-Des travaux pour la mise en accessibilité et la sécurisation de la clôture et du portail de l'école maternelle, avec une remise aux normes des trottoirs et la suppression des barrières : 50.000€

-Des travaux de surfacage des pavés de la rue Victor Hugo : 21.090€

Pour des raisons de cohérence d'ensemble et afin de satisfaire pleinement les usagers de la rue, en plus des bandes de déambulation, monsieur le Maire a considéré qu'il était logique et efficient de réaliser aussi le surfacage des placettes, soit de surfacier 250 m<sup>2</sup> en plus. Cette décision a été présentée en commission voirie lors de la réunion du 17 juillet dernier. On est donc passé d'un montant de 12 950 euros HT à un montant de 17 575 euros HT. Monsieur le Maire réaffirme sa volonté et souhaite que ces travaux ne restent pas à la seule charge de la commune.

-Une étude sur le périmètre de préemption commerciale : 4.000€

Sachant que cette étude obligatoire amènera à définir un zonage. Un droit qui permettra ensuite à la commune d'être préalablement informée de toute mutation, pour envisager l'instauration systématique d'un dialogue avec les cédants, et d'un travail avec eux sur la diversité de l'offre commerciale du centre-ville.

D'autres arbitrages sont à noter comme :

-Le projet d'électricité et de sonorisation du centre culturel est maintenu. En revanche, l'équipement en éclairage est soumis à expertise complémentaire. L'IDDAC réalise un bilan sur la mise aux normes de la salle.

-Les travaux de la médiathèque (peinture, isolation, climatisation) sont reportés. Ils seront intégrés à un projet plus global concernant l'aménagement d'une ludothèque et l'amélioration des services au public.

Monsieur Meunier fait une remarque sur un montant présenté ligne 1201 (dépenses d'investissement) de la décision modificative qui lui semble faux. Le bien fondé de cette remarque est confirmée par monsieur le Maire qui demande que cette erreur formelle soit effectivement corrigée et remercie Meunier pour sa vigilance.

Monsieur Meunier se fait préciser que pendant tout le temps des travaux de l'agence postale, la poste utilisera pour l'accueil du public l'ancien dojo mis à disposition gracieusement par la commune. Quant au choix du lieu pour le tri du courrier, rien n'est encore décidé.

Monsieur le Maire met la décision modificative au vote des élus :

Non : 0

Abstention : 4

Oui : 18

La décision modificative est approuvée à l'unanimité.

La séance est levée à 20h35.